



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 11 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 3 juin 2021

Secrétaire de séance : *Madame Camille VYNCKIER-LOBROS*

L'An deux mil vingt et un, le onze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à M. Alain RIME).

21 – PROLONGATION DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE – REPRISE DE L'OPERATION DES CHEQUES CADEAUX.

Rapport de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS – Adjoint chargé des affaires économiques et juridiques, du commerce, de l'artisanat et du réseau d'entreprise.

Vu en commission générale le lundi 31 mai 2021.

- Vu les délibérations du conseil municipal n°23 du 3 décembre 2020, n°10 du 28 janvier 2021 et n°13 du 25 mars 2021 se rapportant à la mise en place, par la Ville de Neuville-en-Ferrain et dans le contexte actuel de crise sanitaire, d'un plan de relance de l'activité économique locale.
- Considérant la convention de délégation de compétence en matière d'aides aux entreprises sur le territoire de la Commune signée par le Maire le 8 décembre 2020 avec la Région des Hauts de France.
- Considérant l'avenant de prolongation signé par Madame le Maire et Monsieur le Président de la Région des Hauts de France, en date du 21 mai 2021.
- Considérant la volonté de la commune, compte tenu de la situation actuelle du commerce local toujours très délicate, de poursuivre son soutien à un plan de relance de l'économie locale sur la période du 15 juin au 15 octobre 2021 et d'offrir ainsi la possibilité aux foyers neuvillois, dans la limite du stock de chèques prévus lors de la première opération, de retirer un nouveau chèque cadeau à utiliser dans les commerces locaux visés dans la présente délibération.
- Considérant que certains commerces ont subi des fermetures administratives tels les cafés et les restaurants, les instituts de beauté, les magasins de prêt-à-porter et les enseignes de loisirs et n'ont donc pas pu profiter de cette opération dont la première phase s'est déroulée entre le 2 février et le 31 mars 2021.

- Considérant que conformément aux décisions antérieures la grande distribution, les succursales, assurances, banques, agences immobilières & magasins dont la surface de vente est supérieure à 400m² doivent rester exclus du dispositif, à l'exception des restaurants et complexes de loisirs.

Suite au succès de cette opération, l'équipe majoritaire souhaite la prolonger. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- Madame le Maire à signer tout avenant à la convention avec la société KEETIZ ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération dans le respect de l'échéance de la fin de l'année 2021.
- L'attribution, entre le 15 juin et le 15 octobre 2021, dans le respect du nombre initial de 4 500 chèques prévus, et dans la limite des crédits déjà alloués de 45 000 €, d'un nouveau chèque cadeau aux foyers neuvillois qui en feront la demande, qu'ils aient ou non déjà bénéficié d'un premier chèque dans le cadre de la première phase de l'opération conduite entre le 2 février et le 31 mars 2021.
- La prolongation de la validité des chèques susvisés jusqu'au 31 octobre 2021.
- La restriction de l'utilisation des chèques cadeaux dans les cafés et restaurants, les instituts de beauté, les magasins de prêt-à-porter et les enseignes de loisirs.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Marie Tonnerre-Desmet
Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

